



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la Désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(3)/20
31 août 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES

**RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES SUR LES TRAVAUX
DE SA TROISIÈME SESSION, TENUE À RECIFE
DU 15 AU 26 NOVEMBRE 1999**

PREMIÈRE PARTIE : DÉLIBÉRATIONS

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. ORGANISATION DE LA SESSION.....	1 – 15	4
A. Ouverture de la session.....	1 – 5	4
B. Élection du Président..... (point 1 de l'ordre du jour)	6 – 7	4
C. Participation.....	8	4
D. Déclarations liminaires et déclarations générales.....	9 – 15	4
II. QUESTIONS D'ORGANISATION.....	16 – 32	5
A. Adoption de l'ordre du jour..... (point 3 de l'ordre du jour)	16	5
B. Élection des membres du Bureau autres que le Président..... (point 2 de l'ordre du jour)	17 – 19	5
C. Organisation des travaux..... (point 3 de l'ordre du jour)	20	6

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
D. Établissement du Comité plénier (point 3 de l'ordre du jour)	21 – 22	6
E. Comité de la science et de la technologie.....	23 – 26	6
F. Participation.....	27 – 29	7
G. Admission des organisations intergouvernementales et non gouvernementales (point 5 de l'ordre du jour)	30 – 31	8
H. Documentation.....	32	8
III. PHASE SPÉCIALE CONSACRÉE À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION..... (point 3 de l'ordre du jour)	33 – 34	9
IV. DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES.....	35 – 43	9
A. Décisions prises directement en séance plénière.....	35	9
B. Décision prise sur la recommandation du Président de la Conférence des Parties.....	36	9
C. Décision prise sur la recommandation du bureau.....	37	10
D. Décisions prises sur la recommandation du Comité plénier.....	38	10
E. Décisions prises sur la recommandation du Comité de la science et de la technologie.....	39 – 41	10
F. Programme et budget : rapport sur l'état des fonds d'affectation spéciale en 1999..... (point 7 c) de l'ordre du jour)	42	11
G. Résolution.....	43	11

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
V. CONCLUSION DE LA SESSION	44 – 47	11
A. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs	44	11
B. Date et lieu de la quatrième session de la Conférence des Parties	45	11
C. Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa troisième session	46	12
D. Clôture de la session	47	12

Annexes

I. RÉSUMÉ DES DÉCLARATIONS FAITES À LA CÉRÉMONIE DE BIENVENUE		13
II. RÉSUMÉ DES DÉCLARATIONS LIMINAIRES ET DES DÉCLARATIONS GÉNÉRALES		15
III. LISTE DES ORATEURS (phase spéciale).....		17
IV. RÉSUMÉ, ÉTABLI PAR LE PRÉSIDENT, DES DÉCLARATIONS FAITES AU COURS DE LA PHASE SPÉCIALE		24
V. DÉCLARATIONS DES PARLEMENTAIRES		26
VI. RÉSUMÉ DES DÉCLARATIONS FAITES À LA CÉRÉMONIE DE CLÔTURE.....		31
VII. LISTE DES DOCUMENTS DONT LA CONFÉRENCE DES PARTIES ÉTAIT SAISIE À SA TROISIÈME SESSION		33

I. ORGANISATION DE LA SESSION

A. Ouverture de la session

1. Le 15 novembre 1999, M. Marco Antonio de Oliveira Maciel, Président par intérim du Brésil, a souhaité la bienvenue aux participants de la Conférence des Parties et a fait une déclaration.
2. MM. Jarbas de Andrade Vasconcelos, Gouverneur de l'État du Pernambuco, et José Sarney Filho, Ministre d'État à l'environnement du Brésil ont eux aussi souhaité la bienvenue aux participants.
3. Des déclarations ont été faites par M. Theo-Ben Gurirab, Président de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, par le Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification, ainsi que par M. Roberto Magalhães, maire de Recife, et Mme Jacilda Urquiza, maire d'Olinda (voir annexe I).
4. On trouvera à l'annexe I le résumé des déclarations faites à la cérémonie de bienvenue.
5. La troisième session de la Conférence des Parties, organisée en application de l'article 22 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, a été ouverte à Recife (Brésil), le 15 novembre 1999, par le Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification. Après l'ouverture officielle, M. Souty Touré, Ministre sénégalais de l'environnement et de la protection de la nature et Président de la deuxième session de la Conférence des Parties, a fait une déclaration.

B. Élection du Président (Point 1 de l'ordre du jour)

6. À sa 1ère séance plénière, le 15 novembre, la Conférence a élu par acclamation M. José Sarney Filho, Ministre d'État à l'environnement de la République du Brésil, Président de sa troisième session.
7. À cette même séance, le Président a fait une déclaration.

C. Participation

8. La session a réuni les représentants de 119 Parties à la Convention, les observateurs de sept États non Parties à la Convention, ainsi que les représentants de bureaux de l'ONU et d'organismes et institutions spécialisées des Nations Unies.

D. Déclarations liminaires et déclarations générales

9. À la 1ère séance plénière, le Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification a fait une déclaration.
10. À la même séance, M. Souty Touré, Ministre sénégalais de l'environnement et de la protection de la nature, a fait une déclaration.

11. À la 2ème séance plénière, le Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification a fait une déclaration. Des déclarations ont également été faites par les représentants du Bénin (au nom du Groupe africain), de la Colombie, de la Finlande (au nom de l'Union européenne), du Guyana (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Liban, du Lesotho et de la République de Corée.

12. À la même séance, le Secrétaire général de la Convention relative aux zones humides (Convention de Ramsar) a fait une déclaration. Des déclarations ont été faites également par les représentants des organisations intergouvernementales ci-après : Ligue des États arabes, Organisation arabe pour le développement agricole, Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie. L'Administrateur adjoint et Directeur du bureau des politiques du développement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont également fait des déclarations.

13. Toujours à cette même séance, le représentant de la Fundação Grupo Esquel do Brasil a fait une déclaration au nom de la communauté des organisations non gouvernementales.

14. À la 3ème séance plénière, des déclarations ont été faites par le Président de la Conférence des Parties et par le Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, ainsi que par les représentants des États Parties suivants : Argentine, Arménie, Brésil, Burkina Faso, Chili, Chine, Égypte, Finlande (au nom de l'Union européenne), Islande, Kenya, Kirghizistan, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Nigéria, Norvège, Ouzbékistan, Pakistan, Pays-Bas, République arabe syrienne, Sénégal, et par le représentant de l'Australie en qualité d'observateur. Ont également fait des déclarations les représentants des organisations non gouvernementales suivantes : Association de réflexion, d'échanges et d'action pour l'environnement et le développement, Institut islamique afro-américain, et Secrétariat permanent des organisations non gouvernementales. Le Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention a fait une déclaration de synthèse.

15. On trouvera à l'annexe II le résumé des déclarations liminaires et des déclarations générales mentionnées aux paragraphes 9 à 14.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Adoption de l'ordre du jour (Point 3 de l'ordre du jour)

16. À la 1ère séance plénière, la Conférence a adopté son ordre du jour tel qu'il figure dans les documents ICCD/COP(3)/1 et Corr.1.

B. Élection des membres du bureau autres que le Président (Point 2 de l'ordre du jour)

17. La Conférence a entendu des déclarations des présidents des groupes régionaux, qui ont proposé des candidatures au poste de Vice-Président de la Conférence et à celui de Président du Comité de la science et de la technologie.

18. La Conférence a ensuite élu par acclamation M. Moses D. Munemo (Zimbabwe) Président du Comité de la science et de la technologie.

19. La Conférence a élu par acclamation les membres ci-après du bureau de la troisième session, en sus du Président de la troisième session et du Président du Comité de la science et de la technologie :

M. Jafarov Ogtay (Azerbaïdjan)
M. Sange de Silva (Canada)
M. Pascal Yoadimnadj (Tchad)
Mme Maria Antónia Masana (Pérou)
M. Lazea Gheorghe (Roumanie)
M. Ali Bin Saad Altokhais (Arabie saoudite)
M. Abdul-Hamid Al-Monajed (République arabe syrienne)
M. Koffi Santy Sany Adade (Togo)

Vice-Président-Rapporteur : M. Victor Louro (Portugal)

C. Organisation des travaux
(Point 3 de l'ordre du jour)

20. À sa 1^{ère} séance plénière, après avoir entendu une déclaration du représentant du Canada, la Conférence a approuvé l'organisation des travaux proposée pour la session.

D. Établissement du Comité plénier
(Point 3 de l'ordre du jour)

21. À sa 1^{ère} séance plénière, la Conférence a décidé de constituer un comité plénier chargé d'examiner les questions en suspens sur lesquelles la Conférence devait se prononcer.

22. À la même séance, sur la proposition du Président, la Conférence a élu M. John Ashe (Antigua-et-Barbuda) Président du Comité plénier. M. Ashe sera également membre de droit du bureau.

E. Comité de la science et de la technologie

23. Le Comité de la science et de la technologie s'est réuni sous la présidence de M. Moses D. Munemo (Zimbabwe). Il a tenu sept séances, du 16 au 19 novembre 1999.

24. À sa 1^{ère} séance, le 16 novembre, le Comité a élu M. Olanrewaju B. Smith (Canada) et M. Carlos Valarezo Mano-Salvas (Équateur) Vice-Président-Rapporteur.

25. À sa 4^{ème} séance, le 17 novembre, le Comité a élu Vice-Président M. Reza Hosseinpour Tavani (République islamique d'Iran).

26. Le Comité de la science et de la technologie a présenté un certain nombre de recommandations à la Conférence des Parties, qui s'est prononcée à leur sujet à ses 11^{ème} et 12^{ème} séances, les 25 et 26 novembre (voir par. 39, 40 et 41).

F. Participation

27. Les représentants des 119 Parties ci-après à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ont participé à la troisième session de la Conférence des Parties :

Afrique du Sud	Guinée-Bissau	Palaos
Algérie	Guyana	Panama
Allemagne	Haïti	Paraguay
Angola	Honduras	Pays-Bas
Antigua-et-Barbuda	Inde	Pérou
Arabie saoudite	Indonésie	Portugal
Argentine	Iran (République islamique d')	République arabe syrienne
Arménie	Irlande	République centrafricaine
Autriche	Islande	République de Corée
Azerbaïdjan	Israël	République de Moldova
Belgique	Italie	République démocratique du Congo
Bénin	Jamahiriya arabe libyenne	République démocratique populaire lao
Botswana	Jamaïque	République dominicaine
Brésil	Japon	République-Unie de Tanzanie
Burkina Faso	Jordanie	Roumanie
Burundi	Kazakhstan	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Cambodge	Kenya	Rwanda
Canada	Kirghizistan	Sainte-Lucie
Cap-Vert	Koweït	Sao Tomé-et-Principe
Chili	Lesotho	Sénégal
Chine	Liban	Soudan
Colombie	Libéria	Suède
Communauté européenne	Madagascar	Suisse
Comores	Malawi	Swaziland
Congo	Mali	Tadjikistan
Cuba	Maroc	Tchad
Danemark	Mauritanie	Togo
Djibouti	Mexique	Tunisie
Égypte	Mongolie	Turkménistan
El Salvador	Mozambique	Turquie
Équateur	Myanmar	Uruguay
Érythrée	Namibie	Venezuela
Espagne	Népal	Viet Nam
Éthiopie	Niger	Yémen
Finlande	Nigéria	Zambie
France	Nioué	Zimbabwe
Gambie	Norvège	
Géorgie	Oman	
Ghana	Ouganda	
Grèce	Ouzbékistan	
Guatemala	Pakistan	
Guinée		

28. Ont également assisté à la session en qualité d'observateurs les représentants des sept États ci-après non Parties à la Convention :

Albanie
Australie
États-Unis d'Amérique
Fédération de Russie
Pologne
Saint-Siège
Thaïlande

29. Les bureaux de l'ONU et les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés :

Banque mondiale
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)
Commission d'indemnisation des Nations Unies
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
Fonds pour l'environnement mondial (FEM)
Fonds international de développement agricole (FIDA)
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
Organisation météorologique mondiale (OMM)
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
Volontaires des Nations Unies (VNU)

G. Admission d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales
(Point 5 de l'ordre du jour)

30. À sa 1^{ère} séance plénière, la Conférence a décidé d'accorder le statut d'observateur aux organisations intergouvernementales énumérées dans le document ICCD/COP(3)/15 (annexe I) et ICCD/COP(3)/15/Add.2 (annexe I).

31. À sa 1^{ère} séance plénière, la Conférence a également décidé d'accréditer les organisations non gouvernementales énumérées dans les documents ICCD/COP(3)/15 (annexe II), ICCD/COP(3)/15/Add.1 (annexe) et ICCD/COP(3)/15/Add.2 (annexe II).

H. Documentation

32. On trouvera à l'annexe VII la liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa troisième session.

**III. PHASE SPÉCIALE CONSACRÉE À LA MISE EN ŒUVRE
DE LA CONVENTION**
(Point 3 de l'ordre du jour)

33. On trouvera à l'annexe III la liste des orateurs pour la phase spéciale consacrée à la mise en œuvre de la Convention.
34. Le résumé établi par le Président au sujet de la phase spéciale figure à l'annexe IV.

**IV. DÉCISIONS ET RÉOLUTION ADOPTÉES PAR
LA CONFÉRENCE DES PARTIES**

A. Décisions prises directement en séance plénière

35. À sa 12^{ème} séance plénière, le 26 novembre, la Conférence a pris les décisions suivantes :
- 1/COP.3 Accord relatif au siège du secrétariat de la Convention, conclu avec le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne
- 3/COP.3 Programme et budget pour l'exercice biennal 2000-2001
- 5/COP.3 Examen des rapports sur la mise en œuvre de la Convention
- 6/COP.3 Procédure d'examen de la mise en œuvre de la Convention
- 9/COP.3 Mécanisme mondial : premier examen des politiques, modalités de fonctionnement et activités
- 10/COP.3 Mémoire d'accord entre la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le Fonds international de développement agricole, relatif aux modalités administratives et opérationnelles du Mécanisme mondial.
- 18/COP.3 Renforcement de la participation d'organisations non gouvernementales aux travaux de la Conférence des Parties
- 19/COP.3 Examen de l'article 47 du règlement intérieur
- 20/COP.3 Règlement des questions concernant la mise en œuvre de la Convention : procédures d'arbitrage et de conciliation
- 22/COP.3 Date et lieu de la quatrième session de la Conférence des Parties
- 21/COP.3 Rapport de la Table ronde interparlementaire. On trouvera à l'annexe 5 du présent rapport la déclaration mentionnée dans la décision.

B. Décision prise sur la recommandation du Président de la Conférence des Parties

36. À sa 12^{ème} séance, la Conférence a adopté la décision suivante sur la recommandation du Président de la Conférence des Parties :

8/COP.3 L'Initiative de Recife : Vers un renforcement de la mise en œuvre de la Convention.

C. Décision prise sur la recommandation du Bureau

37. À sa 12ème séance, la Conférence a adopté la décision suivante sur la recommandation du Bureau :

23/COP.3 Pouvoirs des représentants des Parties à la troisième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (ICCD/COP(3)/19).

D. Décisions prises sur la recommandation du Comité plénier

38. À sa 12ème séance, la Conférence a adopté les décisions suivantes sur la recommandation du Comité plénier :

2/COP.3 Stratégie à moyen terme du secrétariat

4/COP.3 Programme de travail de la Conférence des Parties

7/COP.3 Nouvelle annexe à la Convention concernant la mise en œuvre au niveau régional pour l'Europe centrale et orientale

17/COP.3 Collaboration avec d'autres conventions et organismes internationaux.

E. Décisions prises sur la recommandation du Comité de la science et de la technologie

39. À sa 11ème séance, le 25 novembre, la Conférence a adopté les décisions suivantes sur la recommandation du Comité de la science et de la technologie :

11/COP.3 Repères et indicateurs

12/COP.3 Connaissances traditionnelles

13/COP.3 Recensement et évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants

14/COP.3 Systèmes d'alerte précoce

15/COP.3 Fichier d'experts indépendants

16/COP.3 Programme de travail du Comité de la science et de la technologie

40. Conformément à la décision 12/COP.3, et sur la recommandation du Bureau du Comité de la science et de la technologie, la Conférence a décidé à sa 12ème séance de nommer les dix experts ci-après, pour constituer un groupe spécial sur les connaissances traditionnelles :

M. Mohammad Jafari

M. Falah Abounukta

M. Amadou Maiga

M. Etumesaku Diunganumbe

M. Ashot Vardevanian
M. Dumitru Mihail
Mme Corinne Wacker
M. Pietro Laureano
M. Juan Torres Guevara
Mme Maria Urquiza

41. Conformément à la décision 14/COP.3, et sur la recommandation du Bureau du Comité de la science et de la technologie, la Conférence a décidé à sa 12ème séance de nommer les dix experts ci-après pour constituer un groupe spécial sur les systèmes d'alerte précoce :

M. Kazuhiko Takeuchi
M. Zeng Uan Li
M. Richard S. Muyungi
M. Abdellah Ghebalou
M. Valentin Sofroni
M. Giorgi Gotsiridze
Mme Anneke Trux
M. Ali Umran Komoscu
M. Octavio Perez Pardo
M. Patricio Aceituno

F. Programme et budget : Rapport sur l'état des fonds d'affectation spéciale en 1999
(Point 7 c) de l'ordre du jour)

42. À sa 1ère séance, le 16 novembre, le Comité plénier a pris note du rapport du secrétariat concernant l'état des fonds d'affectation spéciale en 1999.

G. Résolution

43. À sa 12ème séance, le 26 novembre, la Conférence a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

Résolution 1/COP.3 Remerciements au gouvernement et au peuple brésiliens

V. CONCLUSION DE LA SESSION

A. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

44. À sa 12ème séance plénière, la Conférence, après avoir examiné le rapport du Bureau de la troisième session de la Conférence des Parties sur les pouvoirs des délégations (ICCD/COP(3)/19) ainsi que la recommandation qui y figurait, a approuvé le rapport.

B. Date et lieu de la quatrième session de la Conférence des Parties

45. À sa 12ème séance plénière, la Conférence des Parties a adopté la décision 22/COP.3 relative à la date et au lieu de sa quatrième session, dont le texte figure à la section I de la deuxième partie du présent rapport.

C. Adoption du rapport de la Conférence des Parties
sur les travaux de sa troisième session

46. À sa 12^{ème} séance plénière, la Conférence des Parties a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa troisième session (ICCD/COP(2)/L.9), tel qu'il avait été modifié oralement par le Vice-Président-Rapporteur. Elle a autorisé le Rapporteur à compléter ce rapport comme il convenait, avec le concours du secrétariat.

D. Clôture de la session

47. Les déclarations faites au cours de la cérémonie de clôture sont résumées à l'annexe VI.

Annexe I

RÉSUMÉ DES DÉCLARATIONS FAITES À LA CÉRÉMONIE DE BIENVENUE

1. À la cérémonie de bienvenue de la troisième session de la Conférence des Parties, le 15 novembre 1999, M. Hama Arba Diallo, Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention, a remercié le Brésil pour son accueil et son rôle de chef de file dans la lutte contre la désertification ainsi que dans le processus engagé sur la voie du développement durable.
2. Il a rappelé que la Convention ne concernait pas seulement la gestion des ressources naturelles, et que c'était aussi un instrument multilatéral visant à atténuer la pauvreté et promouvoir le développement durable. Elle n'apportait pas de solutions aux nombreuses questions liées au processus de développement, mais offrait de nouvelles possibilités d'améliorer les conditions de vie des populations dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches. M. Diallo a insisté sur la nécessité de multiplier les accords de partenariat en engageant des consultations et des initiatives participatives dans le cadre des programmes d'action nationaux, et souligné l'importance que revêtait l'examen des rapports sur la mise en œuvre de la Convention, particulièrement en Afrique.
3. À la 1ère séance plénière, le 16 novembre, M. Diallo a rappelé les 159 instruments de ratification reçus jusque-là et donné un aperçu des principales activités entreprises dans les régions touchées. Il a noté que de nombreux pays avaient défini aux niveaux national, sous-régional et régional, des programmes d'action privilégiant la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et les approches ascendantes. Il a également souligné la nécessité de renforcer les partenariats afin d'appuyer la mise en œuvre de la Convention à tous les niveaux.
4. M. Theo-Ben Gurirab, Président de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, a insisté sur le rôle dynamique des pays africains dans la mise en œuvre de la Convention et noté que de nombreux rapports d'activités nationaux avaient été soumis. Il a exhorté les autres pays touchés à suivre l'exemple de l'Afrique et à tirer parti des enseignements de son expérience. M. Gurirab, qui est par ailleurs Ministre namibien des affaires étrangères, a estimé que la Convention sur la lutte contre la désertification pouvait contribuer considérablement aux efforts déployés pour réaliser le développement durable dans les pays gravement touchés par la sécheresse et la désertification. Il a souligné que la mise en œuvre de la Convention devait s'accompagner d'un financement et d'un transfert de technologie adéquats.
5. M. Marco Antonio de Oliveira Maciel, Président par intérim du Brésil, a rappelé l'engagement de son pays en faveur de l'environnement et de la promotion du développement durable. Il a demandé une action rapide et efficace en vue d'atteindre les objectifs de la Convention, en tenant compte des graves conséquences économiques et sociales de la désertification. Il a insisté sur la nécessité des transferts de technologie et de ressources financières. Il a par ailleurs exhorté les pays qui n'avaient pas encore ratifié la Convention, et en particulier les plus riches, à le faire. Il a conclu la cérémonie d'ouverture en lançant un nouveau timbre commémoratif brésilien.
6. M. José Sarney Filho, Ministre brésilien de l'environnement, a exprimé l'espoir que la Convention serait un instrument qui permettrait d'aider les régions touchées à poursuivre leur

lutte contre la désertification et en faveur du développement économique. Il a souligné la nécessité de faire en sorte que des fonds suffisants soient disponibles.

7. M. Jarbas de Andrade Vasconcelod, Gouverneur de l'État du Pernambuco, a mis l'accent sur l'importance de la lutte commune contre la désertification et des efforts déployés pour améliorer les conditions de vie des populations les plus touchées.

8. M. Roberto Magalhaes, maire de Recife, a souhaité la bienvenue aux participants dans une région qui, a-t-il déclaré, était très touchée par la désertification. Il a rappelé que la sécheresse et la désertification étaient souvent liées à un phénomène de paupérisation. Il a insisté sur la nécessité de disposer de données fiables sur la désertification, et sur la volonté politique et les orientations qui devaient étayer les efforts déployés pour mettre en œuvre la Convention.

Annexe II

**RÉSUMÉ DES DÉCLARATIONS LIMINAIRES ET
DES DÉCLARATIONS GÉNÉRALES**

1. À la 1^{ère} séance plénière, M. Souty Touré, Ministre sénégalais de l'environnement et de la protection de la nature et Président de la deuxième session de la Conférence des Parties, a rendu compte des travaux de la dernière réunion du Bureau et félicité le Brésil pour l'organisation de la troisième session de la Conférence des Parties. Il a salué les activités entreprises depuis la deuxième session, et notamment le transfert et l'installation à Bonn du secrétariat de la Convention sur la désertification. Il a pris note de l'engagement des organes d'exécution de la Convention et déclaré que le nombre d'adhésions et de ratifications confirmait que le processus allait de l'avant.
2. M. José Sarney Filho, Ministre brésilien de l'environnement, a remercié la Conférence de l'avoir élu Président de la session.
3. Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, la représentante du Guyana a préconisé un renforcement de la coordination et une amélioration des partenariats. Elle a également encouragé le Mécanisme mondial à préciser et clarifier son rôle et à s'employer plus activement à trouver des partenaires qui lui permettront de s'acquitter de son mandat. Elle a demandé que les unités de coordination régionales d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes soient intégrées au budget-programme. Notant que la poursuite de la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification dépendrait de la capacité du Comité de la science et de la technologie à fournir les renseignements et les conseils appropriés à la Conférence des Parties, elle a demandé que ce comité se réunisse plus fréquemment entre les sessions, et qu'il élargisse le champ de ses travaux, en y associant des établissements scientifiques et universitaires.
4. Au nom de l'Union européenne, le représentant de la Finlande a appelé de ses vœux une discussion féconde sur les stratégies de développement durable dans lesquelles devait s'inscrire toute action efficace de lutte contre la désertification. Il a souligné la nécessité de travailler de manière constructive sans perdre de vue le thème primordial de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et des rapports nationaux des pays africains. L'Union européenne était impressionnée par les bons résultats de l'Afrique en ce qui concerne l'établissement des rapports, tout en exprimant quelques inquiétudes quant aux progrès de la mise en œuvre de la Convention et quant à la nécessité de mieux préciser le mandat du secrétariat. Il a rappelé la nécessité de renforcer les synergies entre les Conventions de Rio, ainsi qu'entre les organisations multilatérales participant à la lutte contre la dégradation des sols et la sécheresse.
5. Au nom du Groupe africain, le représentant du Bénin a fait état des efforts déployés par les pays africains pour mettre en œuvre la Convention et pour établir les rapports en vue de la troisième session de la Conférence des Parties. Il a demandé qu'il soit décidé à cette troisième session de constituer un comité chargé d'examiner la mise en œuvre de la Convention. Il a par ailleurs souligné la nécessité de définir une stratégie à moyen terme pour le secrétariat et de traduire en actes le mandat du Mécanisme mondial. Enfin, il a exhorté les Parties à appuyer le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification, comme elles l'avaient déjà fait pour les secrétariats des autres Conventions de Rio.

6. Le secrétariat de la Convention de Ramsar a attiré l'attention des participants sur la nécessité de renforcer les synergies entre les conventions, dont la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies concernant les changements climatiques, et salué le document de la Convention sur la promotion de cette collaboration, dans lequel il est proposé de lancer un programme de travail tripartite associant la Convention et la Convention sur la diversité biologique.

7. Le représentant de la Ligue des États arabes a donné un aperçu des activités entreprises par le Centre arabe d'étude des terres arides et non irriguées pour lutter contre les effets de la sécheresse et de la désertification dans la région, notamment par des programmes de surveillance et de formation.

8. Le représentant de l'Organisation arabe pour le développement agricole a insisté sur l'importance de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux dans les pays de la région, ainsi que de l'établissement d'un système régional d'action en réseau.

9. Le représentant de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie a indiqué les initiatives prises dans les pays francophones pour renforcer la mise en œuvre de la Convention.

10. Le représentant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a déclaré que son organisation attachait la plus grande importance à la mise en œuvre rapide et effective de la Convention et au rôle de la société civile dans l'ensemble du processus. Il a félicité le secrétariat de la Convention pour les progrès accomplis dans l'établissement de sa stratégie à moyen terme. Il a également demandé que le Mécanisme mondial se transforme en un nouveau type d'instrument capable de coordonner l'offre et la demande de ressources financières grâce à de nouvelles sources et flux d'investissement.

11. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a donné quelques exemples des actions engagées par son organisation pour appuyer la mise en œuvre de la Convention, puisque la désertification était étroitement liée au mandat de la FAO, à savoir lutter contre la faim et la malnutrition. Il a déclaré que la FAO appuierait l'élaboration des programmes d'action nationaux, en particulier dans les pays africains, et procéderait également sous peu à une évaluation générale de la désertification.

12. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a annoncé que son organisation avait signé avec le secrétariat de la Convention un mémorandum d'accord de collaboration dans les secteurs de la science, de l'éducation et de la formation. Bon nombre des domaines d'activité actuels de l'UNESCO étaient étroitement liés à la question de la désertification, et la lutte contre la désertification était une entreprise multisectorielle qui comportait des aspects scientifiques mais aussi humains.

13. Au nom de la communauté des organisations non gouvernementales (ONG) accréditées pour participer à la troisième session de la Conférence des Parties, le représentant de la Fundação Grupo Esquel do Brazil a souligné le rôle primordial de la société civile dans la lutte contre la désertification et dans la sensibilisation du public à la question. La communauté des ONG a demandé que les Parties prennent un engagement renouvelé sous forme d'un protocole qui fixerait des objectifs et des repères précis pour la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification.

Annexe III

LISTE DES ORATEURS (PHASE SPÉCIALE)

M. Hama Arba Diallo
Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification

M. José Sarney Filho
Ministre d'État à l'environnement du Brésil

M. Klaus Toepfer
Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement
(M. Toepfer a également lu un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

M. Fawzi Al-Sultan
Président du Fonds international de développement agricole

M. Mohamed El-Ashry
Directeur général du Fonds pour l'environnement mondial

Mme Alison Drayton
Chef de la délégation du Guyana
(au nom des membres du Groupe des 77 et de la Chine)

Mme Kirsti Lintonen
Ministre déléguée au développement de la Finlande
(au nom des États membres de l'Union européenne)

M. Mohamed Ould Sid'Ahmed Lekhal
Ministre du développement rural et de l'environnement de la Mauritanie

M. Harry I. Thomson
Ministre des ressources naturelles et des questions d'environnement du Malawi

M. Cletus Apul Avoka
Ministre de l'environnement, de la science et de la technologie du Ghana

M. D. Gulmakhmadov
Vice-Ministre de la protection de l'environnement du Tadjikistan

M. Moctar Niang
(au nom du Ministre de l'environnement du Sénégal)

M. Francis Nyenze
Ministre de l'environnement du Kenya

M. Mohamed Ag. Erlaf
Ministre de l'environnement du Mali

M. E.N. Lowassa

Ministre d'État, Bureau du Vice-Président de la République-Unie de Tanzanie

M. Bongnessan Arsène Ye

Ministre d'État à l'environnement et aux ressources en eau du Burkina Faso

M. B.B. Balayar

Ministre d'État, Ministère de la population et de l'environnement du Népal

M. Ali Seini Gado

Ministre de l'hydrologie et de l'environnement du Niger

M. Msathabiso Lepono

Ministre de l'environnement, de la condition féminine et de la jeunesse du Lesotho

M. José Antonio Pinto Monteiro

Ministre de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement du Cap-Vert

M. Li Yucai

Vice-Ministre de l'industrie forestière de la Chine

M. Anatoli Ovchinnikov

Vice-Ministre et chef adjoint des services hydrométéorologiques de l'Ouzbékistan

M. Samvel Baloyan

Vice-Ministre

Ministère de la protection de la nature de l'Arménie

M. Etienne Kayengeyenge

Directeur général

Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement du Burundi

M. U. Venkateswarlu

Député au Parlement indien

M. Asse Acakpo-Severin

Député au Parlement béninois

M. Salah Tahoun

Centre national de liaison pour la Convention, Égypte

M. Taleb Bensouda Korachi

Inspecteur général de l'agriculture

Ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche maritime du Maroc

M. Lazea Gheorghe

Secrétaire général

Ministère des eaux et forêts de la Roumanie

M. Kyaw Tint Swe
Secrétaire de la Commission nationale de l'environnement du Myanmar

M. Ali Bin Saad Althokais
Directeur général du Département de la mise en valeur des ressources en eau
Ministère de l'agriculture et des ressources en eau de l'Arabie saoudite

M. Mebrahtu Iyassu
Directeur général du Département des ressources foncières et de la production agricole
Ministère de l'agriculture de l'Érythrée

M. Amanmurad Durdyev
Directeur adjoint, de l'Institut national des zones désertiques, de la flore et de la faune,
Ministère de la protection de l'environnement du Turkménistan

M. Julio Norberto Pérez Guerrero
Représentant du Ministère des sciences, de la technologie et de l'environnement de Cuba

M. Adyasuren Ts. Borjigdkhan
Centre national de liaison pour la Convention et pour le Fonds pour l'environnement mondial
Conseiller du Ministre de l'environnement de la Mongolie

M. Yves Cadet
Ministre de l'environnement d'Haïti

M. Abdul Hamid Al-Munajed
Ministre d'État aux questions d'environnement de la République arabe syrienne

M. Vitor Barros
Secrétaire d'État au développement rural du Portugal

M. Hans-Dietrich Lehmann
Directeur général
Ministère de la coopération économique et du développement de l'Allemagne

M. Alberto Ruiz del Portal
Directeur général de la protection de la nature
Ministère de l'environnement de l'Espagne

M. Belgacem Henchi
Chef de cabinet du Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la Tunisie

M. Valerio Calzolaio
Sous-Secrétaire, Ministère de l'environnement de l'Italie
(également au nom des pays visés à l'annexe IV)

M. Athanassios Theodorakis
Directeur général adjoint au développement
Communauté européenne

M. Paul Henri Cart
Directeur général adjoint
Agence suisse de coopération pour le développement

M. Pierre Jacquemot
Directeur au développement et à la coopération internationale
Ministère des affaires étrangères de la France

M. Torben Mailand-Christensen
Ambassadeur
Ministère des affaires étrangères du Danemark

Mme Liv Agnes Kerr
Ambassadrice de la Norvège au Brésil

M. Lennarth Hjelmaker
Ambassadeur de la Suède au Zimbabwe

M. Tokuji Ikeda
Consul général du Japon à Recife

M. Michael Ellis
Coordonnateur de la lutte contre la désertification
Département des politiques de l'environnement, Département du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Mme Thelma Awori
Administratrice adjointe et directrice du Bureau régional pour l'Afrique
Programme des Nations Unies pour le développement

M. Ime T. Okopido
Ministre d'État à l'environnement du Nigéria

M. Pascal Yoadimnadj
Ministre de l'environnement et des ressources en eau du Tchad

M. Paino Abreú
Ministre de l'environnement de la République dominicaine

M. Jesús Arnaldo Pérez
Ministre de l'environnement et des ressources naturelles du Venezuela

M. Koffi Santy Sany Adade
Ministre de l'environnement et des ressources forestières du Togo

M. Michel Mampouya
Ministre de l'industrie minière et de l'environnement de la République du Congo

M. Edward D. Singhateh
Secrétaire d'État aux affaires présidentielles de la Gambie

Mme Rejoice Mabudafhasi
Vice-Ministre de l'environnement et du tourisme de l'Afrique du Sud

M. Michel Jarraud
Secrétaire général adjoint de l'Organisation météorologique mondiale

Mme Cissé Mariam K. Sidibé
Secrétaire exécutive
Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel

M. Okan Ücer
Sous-Secrétaire adjoint
Ministère de l'environnement de la Turquie

M. Adel Choueiry
Directeur général
Ministère de l'agriculture du Liban

M. Sange de Silva
Directeur général des politiques et de la planification stratégique, Direction générale de l'Afrique
et du Moyen-Orient
Agence canadienne de développement international

M. Cho Hwan-bok
Ministre à l'Ambassade de la République de Corée au Canada

M. Guido Soto
Centre national de liaison et coordonnateur pour la Convention, Chili

M. Boguslaw Zakrzewski
Ambassadeur de la Pologne au Brésil (Observateur)

M. Yuriy N. Isakov
Directeur adjoint, Département des organisations internationales
Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie (Observateur)

M. Peter Tarr
Directeur adjoint, Direction des affaires environnementales
Ministère de l'environnement et du tourisme de la Namibie

M. J.H. Masinja
Secrétaire permanent
Ministère de l'environnement et des ressources naturelles de la Zambie

M. Uriel Safriel
Centre national de liaison pour la Convention, Israël

M. Francisco Mabjaia
Secrétaire permanent
Ministère de l'environnement du Mozambique

M. Hocine Meghlaoui
Ambassadeur de l'Algérie au Brésil

Mme Tsedale Waktola
Chef du Département des études et du contrôle de l'impact sur l'environnement,
Office de la protection de l'environnement de l'Éthiopie

M. Aboubaker Douale Waiss
Conseiller technique du Ministre du logement, des affaires urbaines, de l'environnement
et de l'aménagement du territoire de Djibouti

M. Carlos Valarezo Manosalvas
Conseiller
Ministère de l'environnement de l'Équateur

M. Lourenco Antonio Vaz
Conseiller du Secrétaire d'État à l'énergie, aux ressources naturelles et à l'environnement
de la Guinée-Bissau

M. Hudson Gabaitse
Centre national de liaison pour la Convention, Botswana

M. Hashim Mohamed El Hassan
Centre national de liaison et coordonnateur pour la Convention, Soudan

M. Charles Kazungu
Chef de la Division de suivi et d'évaluation
Ministère des ressources foncières, de la réinstallation et de la protection de l'environnement
du Rwanda

M. Gunther Sleevwagen
Centre national de liaison pour la Convention, Belgique

M. Massoud Said Abusuwa
Ministre de la santé vétérinaire de la Jamahiriya arabe libyenne

M. Kulov Kubanychbek
Centre national de liaison pour la Convention, Kirghizistan

M. Alireza Morshedi
Centre national de liaison pour la Convention, République islamique d'Iran

M. Moses D. Munemo
Directeur des ressources naturelles
Ministère des mines, de l'environnement et du tourisme du Zimbabwe

M. Isaac N. Soaladoab
Centre national de liaison pour la Convention, Palaos

M. Sergio Diaz
Conseiller à l'Ambassade de Colombie au Brésil

M. Abdessalem Kallala
Expert, Union du Maghreb arabe

M. Eugene H. Shannon
Environnementaliste principal
Unité de l'environnement et du développement durable, Banque africaine de développement

M. Berhane W. Selasie
Expert en aménagement du territoire et en désertification
Office intergouvernemental du développement

M. Janos Pasztor
Coordonnateur, Programme d'information et de vulgarisation
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

M. Olivier Jalbert
Administrateur principal
Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

M. Muftah Unis
Secrétaire général de l'Organisation africaine de cartographie et de télédétection

M. Lev Komlev
Économiste (hors classe) Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays les moins avancés
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

M. Shafquat Ezdi Shah
Ministère de l'environnement du Pakistan

Mme Kuralay Karibayeva
Directrice du Département des régions du Sud du Centre écologique national
Ministère des ressources naturelles et de l'environnement du Kazakhstan

Mme Silvia Alcantara Picchioni
ONG Diacona, Brésil
(au nom de la communauté des organisations non gouvernementales)

Annexe IV**RÉSUMÉ, ÉTABLI PAR LE PRÉSIDENT, DES DÉCLARATIONS FAITES
AU COURS DE LA PHASE SPÉCIALE**

1. Pendant deux jours et demi, les participants aux travaux de la phase de haut niveau ont présenté les contributions de leur pays ou de leur organisation à la mise en œuvre rapide et effective de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Les discussions ont été rehaussées par la présence d'un grand nombre de ministres, de hauts fonctionnaires, de hauts responsables du PNUE, du FIDA et du FEM, ainsi que de représentants d'organisations interrégionales et régionales, et d'autres organismes.
2. M. Sarney Filho, Président de la Conférence, a déclaré que le Gouvernement brésilien espérait que la Conférence adopterait une initiative de Recife annonçant une déclaration sur le renforcement de la mise en œuvre de la Convention.
3. Les participants ont remercié le Gouvernement et le peuple brésiliens d'avoir accueilli la Conférence et ont salué l'excellente qualité des installations et des services mis en place pour faciliter le bon déroulement des réunions. Ils ont également remercié le secrétariat d'avoir si bien travaillé pour faire en sorte que les documents soient prêts et disponibles en temps voulu dans toutes les langues, ainsi que pour le concours qu'il a apporté aux Parties, en particulier aux pays africains qui avaient établi leurs rapports nationaux en vue de cette session. Ils ont souligné qu'il fallait un secrétariat fort et capable de faire un travail à la hauteur des attentes des États Parties en développement touchés par la désertification. Des recommandations sur des mesures de renforcement qui permettraient au secrétariat de continuer à s'acquitter de son mandat ont également été formulées.
4. De plus, de nombreuses personnalités se sont félicitées du nombre considérable et de la qualité des rapports présentés par les États Parties africains pour examen à la Conférence des Parties. Les intervenants ont souligné que l'on devrait utiliser les rapports nationaux pour tirer des enseignements de l'expérience et pour planifier des mesures concrètes dans les pays africains. Un certain nombre d'États Parties ont proposé la constitution d'un comité chargé d'examiner la mise en œuvre de la Convention. Plusieurs intervenants ont insisté sur la nécessité de coordonner les efforts des partenaires et d'intégrer la Convention sur la lutte contre la désertification dans les structures bilatérales et multilatérales de coopération au développement déjà en place. Il convenait, à leur avis, d'encourager les rapprochements entre les Conventions de Rio, puisque leurs objectifs étaient étroitement liés. L'importance du rôle des femmes et des organisations non gouvernementales a également été soulignée.
5. Les orateurs ont insisté sur le fait que la prompte mise en œuvre des programmes d'action dépendait de la capacité du Mécanisme mondial à jouer son rôle d'intermédiaire. Or à ce jour, le Mécanisme n'avait pas été à la hauteur des attentes. Dans ce contexte, certains participants ont demandé à toutes les Parties de mettre sur pied un dispositif financier pour promouvoir les mesures de lutte contre la désertification. Les participants ont, par ailleurs, appelé d'autres donateurs à aider le Mécanisme mondial à obtenir les ressources dont il a besoin pour commencer à fonctionner.

6. Les participants ont également mentionné les points suivants :

- Ils ont rendu compte des activités entreprises aux niveaux national, sous-régional et régional;
- Ils ont salué le rôle actif joué par les pays africains dans la mise en œuvre de la Convention
- Ils se sont félicités de la qualité des rapports présentés à la Conférence des Parties;
- Ils ont demandé l'instauration d'un environnement propice à la gestion des ressources naturelles, par exemple la libéralisation des échanges et l'allègement de la dette;
- Ils ont appelé les pays développés et les organismes de financement à les appuyer pour leur permettre de formuler et de mettre en œuvre des programmes d'action nationaux et sous-régionaux;
- Ils ont exprimé leur appui au programme de travail du secrétariat et à la stratégie à moyen terme, et ont exhorté la Conférence à les approuver;
- Ils ont demandé à la Conférence des Parties d'approuver le programme et le budget pour l'exercice biennal 2000-2001;
- Ils ont instamment demandé au Mécanisme mondial de mobiliser des ressources financières pour concourir à la lutte contre la désertification dans les pays en développement les plus touchés;
- Ils ont demandé au Fonds pour l'environnement mondial de chercher d'autres moyens pour apporter un appui supplémentaire aux activités de lutte contre la dégradation des sols.

7. Les Parties ont également entendu le Sénateur Chapman, membre du Parlement australien, qui a lu la déclaration adoptée par la Table ronde interparlementaire concernant la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. La Conférence a pris note avec satisfaction de la déclaration des parlementaires.

Annexe V

DÉCLARATION DES PARLEMENTAIRES

Deuxième Table ronde interparlementaire
Recife, 22 et 23 novembre 1999
Troisième session de la Conférence des Parties à la Convention sur
la lutte contre la désertification

Le rôle des parlementaires dans la définition des politiques éducatives, scientifiques
et culturelles en vue de la mise en œuvre de la Convention sur la lutte
contre la désertification

I. Nous, parlementaires réunis à Recife (Brésil) les 22 et 23 novembre 1999 à l'occasion de la deuxième Table ronde, à l'invitation du secrétariat de la Convention et du Congrès brésilien et avec l'appui sans réserve de l'Union interparlementaire, dans le cadre de la troisième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, déclarons que :

1. Nous sommes profondément alarmés par les effets de la dégradation des sols et de la désertification qui touchent, et à un rythme toujours plus rapide, l'essentiel des 30 % de la superficie du globe déclarés arides ou semi-arides par les Nations Unies. Nous sommes conscients que plus de 70 % de ces terres servent à des activités agricoles ou pastorales et qu'environ 15 % de la population mondiale et 25 % de la superficie totale de la planète sont directement touchés par la dégradation des sols et la désertification. Nous sommes conscients également de la gravité de la situation dans diverses régions du monde tels l'Afrique, continent composé aux deux tiers de déserts ou de zones arides, et où 73 % des terres arides sont déjà fortement ou modérément dégradés; l'Asie, où environ 71 % des terres arides sont fortement dégradés; l'Amérique latine, où près des trois quarts des terres arides sont modérément ou fortement dégradés; le bassin méditerranéen, où près des deux tiers des terres arides sont fortement dégradés, et les pays d'Europe centrale et orientale, où 40 à 80 % des terres arides sont gravement dégradés;

2. Nous sommes très préoccupés par le fait que les pertes de productivité liées au processus de désertification compromettent gravement la croissance durable de l'économie, restreignent la sécurité alimentaire et aggravent la vulnérabilité à la famine, qui s'accompagne souvent de mouvements massifs de personnes déplacées. L'incapacité des terres peu productives à supporter la pression démographique, conjuguée à l'instabilité croissante des climats, et notamment aux sécheresses récurrentes, a probablement déjà contraint jusqu'à 25 millions de personnes dans le monde à abandonner leurs terres, et représente une source de conflits intercommunautaires dans de nombreuses parties du monde;

3. Nous adhérons sans réserve au principe fondateur de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, selon lequel le développement durable doit impérativement :

i) être résolument axé sur l'être humain, protéger les intérêts des populations touchées et, à terme, éliminer la pauvreté;

ii) faire pleinement intervenir les populations touchées et les collectivités locales dans le processus de décision, ainsi que dans la mise en œuvre de mesures destinées à protéger l'environnement, améliorer la gestion des terres et des ressources en eau, et remédier aux principales causes de la dégradation des terres et de la désertification;

4. Nous réaffirmons que la désertification, la pauvreté, la famine, les troubles sociaux et politiques, les guerres, les migrations et les déplacements de population, qui se sont souvent traduits par des dégradations supplémentaires et extrêmement graves de l'environnement naturel, sont bien souvent des facteurs liés les uns aux autres;

5. Nous constatons avec inquiétude que les conséquences de la dégradation des terres et de la désertification pénalisent surtout les pays en développement et que les programmes d'action corrective se disputent de maigres ressources financières. Nous demandons instamment à la communauté internationale de réfléchir sérieusement à la situation dramatique et à l'isolement des pays les moins développés lourdement endettés et nous l'exhortons à mettre en œuvre les mesures de secours appropriées avec le concours du Mécanisme mondial, en particulier dans le cas de pays touchés par des sécheresses et une désertification importantes.

II. Totalemment résolus, en tant que parlementaires, à contribuer pleinement à la mise en œuvre de la Convention, nous félicitons les pays qui ont ratifié la Convention et nous invitons instamment ceux qui ne l'ont pas encore fait de la ratifier dès que possible et à s'associer à l'initiative consistant à retenir l'an 2000 comme point de départ de la décennie de la lutte contre la désertification. De plus :

6. Nous appuyons la participation large et active de tous les parlements dans les pays ayant ratifié la Convention, à la mise en œuvre de cet instrument, y compris, si nécessaire, à l'introduction, au renforcement et à l'application de dispositions législatives en matière de lutte contre la désertification et la sauvegarde des écosystèmes des pays touchés;

7. Nous attachons la plus grande importance au renforcement des politiques éducatives, scientifiques et culturelles par des campagnes de sensibilisation du public aux causes et aux effets négatifs de la désertification, ainsi qu'à la participation active de la société civile, des collectivités locales, des jeunes et des femmes aux efforts déployés pour trouver des solutions et des stratégies nationales ou régionales; nous affirmons également la nécessité d'accroître la sensibilisation à la protection de la diversité biologique et aux causes des changements climatiques;

8. Nous appuyons pleinement les initiatives d'organismes, de pays donateurs et de la société civile visant à mobiliser une aide financière par l'intermédiaire du Mécanisme mondial de la Convention, en vue de mettre en œuvre des stratégies de développement durable dans les pays pauvres qui ont des écosystèmes fragiles.

III. Soulignant le rôle fondamental de l'éducation, de la science et de la culture face au défi que représente le développement durable, nous, parlementaires, décidons :

9. D'entreprendre avec cette deuxième Table ronde une action concertée pour promouvoir des mesures concrètes et pragmatiques dans les domaines de l'éducation, de la recherche appliquée et du renforcement des capacités en vue de lutter contre la désertification;

10. Que de telles mesures pourraient comprendre, par exemple : la sensibilisation aux modes de production et aux habitudes de consommation et à leur impact sur la gestion des terres, des ressources en eau et des bassins versants, l'amélioration des compétences de gestion technique des terres et de l'eau, l'utilisation durable des ressources naturelles peu abondantes, y compris des énergies renouvelables, la promotion de travaux de recherche spécifiques sur les causes et les effets négatifs de la désertification, le transfert et l'adaptation de technologies écologiquement rationnelles pour une meilleure gestion des terres et des ressources naturelles, l'emploi efficace de biotechnologies modernes et sûres pour assurer la propagation d'essences résistant à la sécheresse, la gestion rationnelle et intégrée des bassins versants, et la protection, la promotion et l'utilisation de connaissances techniques et pratiques traditionnelles adaptées à chaque lieu.

IV. Nous nous engageons à établir un mécanisme de suivi efficace en créant un forum interparlementaire de haut niveau à composition non limitée chargé de promouvoir les objectifs de la Convention, et pour lequel nous sollicitons le parrainage de l'Union interparlementaire.

Le Forum interparlementaire de haut niveau :

11. Se réunira en marge de chaque session de la Conférence des Parties afin d'échanger des informations sur les initiatives nationales et de suivre la mise en œuvre des décisions de la Table ronde dans les parlements des pays Parties à la Convention;

12. S'emploie si nécessaire à encourager l'adoption de législations nationales effectives dans le but de faciliter la mise en œuvre et l'harmonisation des dispositions de la Convention;

13. Se charge de soumettre aux instances dirigeantes des propositions visant à inscrire si nécessaire dans les programmes scolaires des disciplines axées sur la protection de l'environnement et des ressources naturelles, notamment la terre et l'eau, afin que la lutte contre l'érosion et la désertification deviennent une priorité pour nos pays, ainsi que pour nos organisations régionales et sous-régionales;

14. S'engage à appuyer l'élaboration par nos gouvernements respectifs de plans d'action nationaux ou de stratégies équivalentes pour lutter contre la dégradation des sols, améliorer la gestion de l'eau et des bassins versants, et faire progresser la recherche agronomique et biotechnologique appliquée dans les pays touchés par la désertification;

15. Souligne que, conformément aux dispositions de la Convention, ces plans d'action doivent s'accompagner d'un financement garanti et innovant, là où il n'existe aucun programme de financement;

16. Décide d'étudier les moyens propres à renforcer les synergies de ces plans d'action nationaux avec les autres priorités nationales du développement que sont l'éducation et les stratégies de progrès scientifique. Nous recommandons pour commencer qu'une journée de sensibilisation au problème mondial de l'érosion et de la désertification soit organisée ou marquée symboliquement, si possible chaque année;

17. Décide de renforcer la coordination de la mise en œuvre des programmes d'action régionaux, en particulier pour ce qui concerne la gestion intégrée des bassins versants, qu'ils soient situés entièrement sur le territoire d'un même pays ou communs à plusieurs États,

en tenant pleinement compte des dimensions géographiques, biologiques et socioéconomiques de la question.

18. Prie le secrétariat de la Convention de préparer et de rédiger à son intention et en vue de sa prochaine réunion un court rapport d'activité contenant les informations pertinentes sur les décisions de la Table ronde.

V. Nous sommes profondément convaincus que les parlements peuvent jouer un rôle essentiel dans l'effort déployé au niveau mondial pour lutter contre les causes de la désertification, en encourageant des initiatives de grande envergure conçues pour :

19. Promouvoir la coopération interrégionale, régionale et sous-régionale et l'amélioration des relations entre les organisations intergouvernementales, non gouvernementales et communautaires concernées dans nos pays;

20. Instaurer ou maintenir à l'échelon local des mesures de gestion écologiquement rationnelle des forêts et des programmes de reboisement efficaces associant toutes les parties prenantes à la remise en état des terres dégradées, en particulier les représentants de la société civile, et les associations de jeunes et de femmes;

21. Diffuser largement les informations qui font ressortir les corrélations entre la pauvreté, le manque d'accès à l'éducation et aux connaissances techniques et scientifiques, et le processus de dégradation des sols et de désertification, qui tend à réduire le potentiel de développement des pays;

22. Adopter ou poursuivre les programmes d'action à participation multiple, y compris entre pays voisins touchés par la sécheresse et la désertification, en y associant les organisations internationales, les organismes donateurs, les institutions nationales, les représentants élus, les organisations non gouvernementales et les populations locales directement touchées;

23. Intégrer dans la formulation des politiques les connaissances et les savoir-faire techniques et culturels traditionnels propres à chaque lieu.

VI. Nous, parlementaires, adressons de nouveau un appel urgent :

24. À la communauté internationale, à qui nous demandons de considérer la désertification non seulement comme un problème environnemental et/ou écologique, mais aussi comme un grave problème de développement qui aura, à long terme, de lourdes conséquences économiques, sociales, politiques et environnementales s'il n'est pas traité à temps;

25. Aux pays développés Parties à la Convention, que nous exhortons à promouvoir les activités de renforcement des capacités dans les pays touchés, qu'il s'agisse de financer des programmes de sensibilisation, d'éducation et de recherche, ou de diffuser les "meilleures pratiques" en matière de gestion des terres, des forêts, de l'eau et des bassins versants;

26. À toutes les parties concernées de la société civile, dont les institutions financières, les personnalités des secteurs financier, commercial, sportif et artistique et des médias, afin qu'elles appuient la mobilisation des ressources financières destinées à la lutte contre la désertification

et la dégradation des terres, en particulier dans les pays en développement les plus gravement touchés par la désertification, l'érosion et la sécheresse;

27. Aux établissements universitaires, aux milieux scientifiques et aux centres de recherche pour qu'ils apportent leur appui aux différentes tâches liées à la mise en œuvre de la Convention dans les pays touchés, eu égard en particulier aux besoins des pays en développement;

28. À l'Union interparlementaire, pour qu'elle diffuse le plus largement possible la présente déclaration et notamment pour qu'elle la porte à l'attention de tous les parlements nationaux en leur demandant de faire preuve de diligence.

VII. Pour conclure, nous demandons aussi :

29. Au secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, d'apporter au Forum interparlementaire de haut niveau, en coopération avec l'Union interparlementaire, l'appui technique dont il a besoin pour suivre l'action engagée par les gouvernements, et de mobiliser les ressources supplémentaires requises pour assurer le secrétariat de ce forum;

30. À l'Union interparlementaire, d'appuyer sans réserve le Forum interparlementaire de haut niveau et de concourir à la coordination de ses travaux;

31. Aux secrétariats de l'Union interparlementaire et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification de poursuivre leur coopération et de présenter avant la prochaine session de la Conférence des Parties une proposition concernant la diffusion de l'information sur les progrès réalisés dans la lutte contre la désertification;

32. Aux deux secrétariats d'organiser une autre table ronde du Forum interparlementaire de haut niveau en marge de cette session;

33. Aux secrétariats de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de l'Union interparlementaire de donner suite aux décisions de la présente Table ronde et d'élaborer des stratégies destinées à faire connaître à tous les déclarations et les rapports d'activité du Forum interparlementaire de haut niveau.

Annexe VI

RÉSUMÉ DES DÉCLARATIONS FAITES À LA CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

1. Au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le représentant du Pérou s'est félicité qu'un pays de la région ait accueilli la Conférence et que le Groupe se prépare activement à sa sixième réunion régionale, qui se tiendra au Salvador.
2. Au nom de l'Union européenne, le représentant de la Finlande a souligné que les États membres de l'Union européenne étaient plus conscients de la nécessité d'intensifier la lutte contre la désertification. Il a toutefois noté que l'action dans ce domaine n'occupait pas encore la place qui lui revenait dans les stratégies de développement habituelles.
3. Au nom du Groupe de Valdivia, le représentant de l'Afrique du Sud a fait remarquer que le Groupe s'était créé pour tirer parti des expériences respectives de ses membres en matière de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse.
4. Au nom du Groupe asiatique, le représentant de l'Iran a rappelé l'attention et l'importance que sa région accordait à la Convention. Il a appelé les donateurs à appuyer les régions touchées en leur apportant des ressources techniques, technologiques et financières.
5. Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, la représentante du Guyana a rappelé aux participants la nécessité d'intensifier les efforts déployés pour répondre aux attentes du milliard d'individus touchés par la sécheresse et la désertification, et dont le bien-être est au cœur même des objectifs de la Convention.
6. Au nom du Groupe africain, le représentant du Bénin a souligné que l'Afrique était à l'origine de l'initiative ayant conduit à l'élaboration, à l'adoption et à la ratification de la Convention, et que la région continuera à tenir ses engagements politiques en accordant la priorité à la Convention sur la lutte contre la désertification.
7. Le représentant de la Roumanie a déclaré que la région d'Europe centrale et orientale appréciait vivement la décision sur la nouvelle annexe concernant la mise en œuvre au niveau régional.
8. M. Hama Arba Diallo, Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, a félicité les représentants de toutes les Parties d'avoir su trouver les compromis nécessaires. Il a remercié le pays d'accueil pour l'organisation de la Conférence et affirmé de nouveau que le secrétariat était déterminé à s'acquitter de son mandat et à continuer à travailler avec tous les États Parties pour faire avancer le processus.
9. M. Diallo a lu un message adressé par M. Sarney Filho, Président de la troisième session de la Conférence des Parties, pour féliciter les Parties d'avoir trouvé un accord sur des questions cruciales. M. Filho a notamment cité l'accord sur l'Initiative de Recife, qui, a-t-il déclaré, prépare l'adoption, à la quatrième session de la Conférence des Parties, d'une déclaration sur le renforcement de la mise en œuvre de la Convention, souligne la nécessité de définir des indicateurs d'efficacité des mesures de lutte contre la désertification, et contribue à créer autour du problème de la désertification un intérêt comparable à celui qu'ont suscité les autres

conventions de Rio. M. Filho a salué les rapports des pays africains, qui peuvent servir de modèles aux pays qui présenteront des rapports à la prochaine Conférence des Parties.

10. Un représentant de la communauté des ONG s'est félicité des deux sessions de dialogue organisées pendant la Conférence, en déclarant qu'elles témoignaient de la bonne volonté de toutes les Parties. Il a exprimé l'espoir que cette avancée se traduira dans la participation qualitative et quantitative des ONG aux futures séances.

Annexe VII

**LISTE DES DOCUMENTS DONT LA CONFÉRENCE DES PARTIES ÉTAIT SAISIE
À SA TROISIÈME SESSION**

<u>Cote du document</u>	<u>Titre ou description</u>
ICCD/COP(3)/1 et Corr.1	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
ICCD/COP(3)/2	Programme et budget pour l'exercice biennal 2000-2001
ICCD/COP(3)/3 et Add.1	Programme et budget : examen de la situation en ce qui concerne le Fonds supplémentaire, le Fonds spécial et le Fonds de Bonn
ICCD/COP(3)/4	Exécution du budget de 1999 (janvier-juin)
ICCD/COP(3)/5	Examen de la mise en oeuvre de la Convention, y compris l'appui aux programmes d'action régionaux
ICCD/COP(3)/5/Add.1	Rapports des pays développés Parties sur les mesures prises pour aider les pays africains touchés Parties à élaborer et à exécuter les programmes d'action
ICCD/COP(3)/5/Add.2	Rapports sur la mise en oeuvre de la Convention par les pays africains touchés Parties
ICCD/COP(3)/5/Add.3	Informations communiquées par des organismes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales sur l'appui qu'ils apportent pour l'élaboration et l'exécution des programmes d'action régionaux en Afrique
ICCD/COP(3)/5/Add.4	Aide fournie par le secrétariat aux pays en développement Parties aux fins de l'élaboration des rapports nationaux
ICCD/COP(3)/5/Add.5	Progrès réalisés dans l'élaboration et l'exécution de programmes d'action sous-régionaux et régionaux en Afrique
ICCD/COP(3)/6	Stratégie à moyen terme du secrétariat (version révisée)
ICCD/COP(3)/7	Procédures de résolution des questions, d'arbitrage et de conciliation
ICCD/COP(3)/8	Accord de siège avec le Gouvernement allemand
ICCD/COP(3)/9	Collaboration avec d'autres organes et conventions internationaux

<u>Cote du document</u>	<u>Titre ou description</u>
ICCD/COP(3)/9/Add.1	Relations entre le secrétariat et le Fonds pour l'environnement mondial
ICCD/COP(3)/10	Version révisée du projet de mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties et le Fonds international de développement agricole
ICCD/COP(3)/10/Add.1	Adoption et entrée en vigueur du projet de mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties et le Fonds international de développement agricole
ICCD/COP(3)/11	Rapport sur les politiques, la stratégie opérationnelle, les modalités de fonctionnement et les activités du Mécanisme mondial
ICCD/COP(3)/11/Add.1	Rapport du Mécanisme mondial sur ses consultations et sa collaboration avec les organisations non gouvernementales et le secteur privé
ICCD/COP(3)/12	Rapport du FIDA sur la collaboration avec les organisations non gouvernementales et d'autres organisations, notamment dans le secteur privé
ICCD/COP(3)/13	Examen de l'article 47 du règlement intérieur
ICCD/COP(3)/14 et Add.1	Fichier d'experts indépendants : note du secrétariat
ICCD/COP(3)/15	Liste des organisations intergouvernementales et non gouvernementales qu'il est recommandé d'accréditer en qualité d'observateurs
ICCD/COP(3)/16	Projet de nouvelle annexe à la Convention concernant la mise en oeuvre au niveau régional pour les pays d'Europe centrale et orientale
ICCD/COP(3)/17	Mise en place de procédures et/ou de mécanismes institutionnels supplémentaires pour faire le point sur la mise en oeuvre de la Convention
ICCD/COP(3)/18	Procédures et mécanismes institutionnels pour résoudre les questions qui peuvent se poser au sujet de la mise en oeuvre de la Convention
ICCD/COP(3)/19	Pouvoirs des délégations : rapport du Bureau à la Conférence des Parties

<u>Cote du document</u>	<u>Titre ou description</u>
ICCD/COP(3)/CST/1	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux du Comité de la science et de la technologie
ICCD/COP(3)/CST/2	Synthèse des connaissances traditionnelles les plus importantes et les plus largement appliquées aux niveaux sous-régional et régional et au niveau national
ICCD/COP(3)/CST/3	Rapport du Groupe spécial sur les connaissances traditionnelles
ICCD/COP(3)/CST/3/Add.1	Rattachement des travaux sur les connaissances traditionnelles menés dans le cadre de la Convention à ceux entrepris au titre d'autres conventions
ICCD/COP(3)/CST/3/Add.2	Rapport sur les connaissances traditionnelles dans les écosystèmes des terres arides
ICCD/COP(3)/CST/4	Recensement et évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants
ICCD/COP(3)/CST/5	Autres organes effectuant des travaux du même ordre que ceux envisagés pour le Comité de la science et de la technologie : domaines de coopération potentiels entre le secrétariat de la Convention et d'autres organes
ICCD/COP(3)/CST/6	Rapport sur les données d'expérience déjà disponibles sur les systèmes d'alerte précoce ainsi que sur les institutions spécialisées agissant dans ce domaine
ICCD/COP(3)/INF.1	Preliminary information for participants (en anglais seulement)
ICCD/COP(3)/INF.2	Extrabudgetary funds: summary report 1993-1998 (update of document ICCD/COP(2)/Inf.2) (en anglais seulement)
ICCD/COP(3)/INF.3	UNCCD National Reports Help Guide (en anglais seulement)
ICCD/COP(3)/INF.4	Status of ratification of the United Nations Convention to Combat Desertification (en anglais seulement)
ICCD/COP(3)/INF.5	UNCCD directory of focal points (en anglais seulement)
ICCD/COP(3)/INF.6	List of participants (en anglais seulement)
ICCD/COP(3)/L.1	Fichier d'experts indépendants
ICCD/COP(3)/L.2	Repères et indicateurs

<u>Cote du document</u>	<u>Titre ou description</u>
ICCD/COP(3)/L.3	Connaissances traditionnelles
ICCD/COP(3)/L.4	Résolution de la question de la mise en œuvre : procédures d'arbitrage et de conciliation
ICCD/COP(3)/L.5	Accord concernant le siège permanent du secrétariat de la Convention
ICCD/COP(3)/L.6	Systemes d'alerte précoce
ICCD/COP(3)/L.7	Recensement et évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants
ICCD/COP(3)/L.8	Programme de travail du Comité de la science et de la technologie
ICCD/COP(3)/L.9	Projet de rapport sur les travaux de la Conférence des Parties à sa troisième session
ICCD/COP(3)/L.10	Stratégie à moyen terme pour le secrétariat
ICCD/COP(3)/L.11	Programme de travail de la Conférence des Parties
ICCD/COP(3)/L.12	Premier examen des politiques, des modalités de fonctionnement et des activités du Mécanisme mondial
ICCD/COP(3)/L.13	Examen des rapports sur la mise en œuvre de la Convention
ICCD/COP(3)/L.14	Rapport de la Table ronde interparlementaire
ICCD/COP(3)/L.15	Date et lieu de la quatrième session de la Conférence des Parties
ICCD/COP(3)/L.16	Collaboration avec d'autres conventions et organes internationaux
ICCD/COP(3)/L.17	Mémoire d'accord entre la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le Fonds international de développement agricole relatif aux modalités administratives et opérationnelles du Mécanisme mondial
ICCD/COP(3)/L.18	Programme et budget pour l'exercice biennal 2000-2001
ICCD/COP(3)/L.18/Add.1	Programme et budget pour l'exercice biennal 2000-2001 – Annexe
ICCD/COP(3)/L.19	Nouvelle annexe à la Convention concernant la mise en œuvre au niveau régional pour les pays d'Europe centrale et orientale

<u>Cote du document</u>	<u>Titre ou description</u>
ICCD/COP(3)/L.20	Examen de l'article 47 du règlement intérieur
ICCD/COP(3)/L.21	Remerciements au Gouvernement et au peuple brésiliens
ICCD/COP(3)/L.22	L'Initiative de Recife : vers un renforcement de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
ICCD/COP(3)/L.23	Examen de la mise en œuvre de la Convention
ICCD/COP(3)/L.24	Renforcement de la participation des organisations non gouvernementales aux travaux de la Conférence des Parties
